

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 02 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'août à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-huit juillet deux mil vingt-trois.

Présents : Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Hervé RATON - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVault - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - Michaël LAVENTUREUX - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKEPEY - Justin SAFFROY (suppléant de Frédéric GUEGUEN)

Pouvoirs : Jacques BALOUP donne pouvoir à Philippe MAILLET
Jean-Luc GIVORD donne pouvoir à Jean-Noël LOURY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	02

N° 55/2023

Objet : Attribution d'aides concernant les appels à projet : « Rénovation énergétique partielle des bâtiments publics – Bouquet de travaux »

La rénovation énergétique des bâtiments est un axe majeur dans la transition énergétique. Les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France. Pour sensibiliser et inciter les particuliers à s'engager dans une telle démarche de maîtrise de l'énergie, les collectivités se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

Le SDEY a lancé plusieurs appels à projets afin de renforcer sa politique en faveur des actions de Maîtrise de l'Énergie, avec pour objectif de soutenir financièrement et techniquement les collectivités de l'Yonne dans la réalisation de projets de rénovation de bâtiments publics performants en matière d'efficacité énergétique.

Les règlements d'intervention des appels à projets précisent les exigences à respecter.

Ci-dessous la liste des projets, des collectivités adhérentes au service « Conseil en Energie Partagé », soumise à analyse de la commission « Transition Energétique » :

Collectivité	Bâtiment	Principaux travaux de rénovation énergétiques	Montant travaux éligibles	Montant aide (déduction faite d'un forfait contrôle CEE)
GIGNY	Salle des fêtes	- Changement complet des luminaires en LED	2 175.00 €	303,41 €
LES HAUTS DE FORTERRE	Logement La poste (Taingy)	- Isolation Murs - Remplacement menuiseries - VMC hygroréglable - PAC hybride	25 707.19 €	2 242,00 €
ORMOY	Salle des fêtes	- Isolation combles - VMC simple flux - Chauffe-eau thermodynamique	19 175 €	2 674,91 €
PARON	Ecole Pierre Curie	- Changement chaudière GAZ à condensation	34 900 €	4 868,55 €
				10 088,87 €

L'aide financière sera versée après réception des travaux, sur présentation des justificatifs. Le SDEY se réserve le droit de ne pas verser la subvention ou de réclamer le remboursement de l'intégralité de la somme versée en cas de manquement du maître d'ouvrage à ses obligations stipulées dans le règlement d'attribution.

Vu les règlements d'attribution du SDEY concernant les appels à projets « rénovation énergétique partielle des bâtiments publics – Bouquet de travaux »,

Vu le règlement financier en vigueur,

Vu les demandes d'aides présentées par les communes,

Vu les avis de la Commission « Transition Energétique »,

Après en avoir délibéré, le comité départemental, par 12 voix pour, Jean-Noël LOURY ne prenant pas part au vote :

- **Approuve** l'attribution des aides ci-dessus mentionnées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers, notamment les conventions de financement et les conventions de CEE.

Fait et délibéré en séance

Le 02 août 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY